

Présents : Josiane AMIARD, Florian LAFRESNAYE, Gérard HUGER, Jocelyne FERNANDEZ, Jean-Yves MARTIN, Sébastien KNOLL, Eric BUISSON, Marc DE VOS, Jean-Jacques HERPIN

Absents excusés : Axel BOUVARD, Karine TROTIN
M. Axel BOUVARD a donné pouvoir à M. Sébastien KNOLL.

Secrétaire de séance : Jean-Yves MARTIN

PROJET DE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

La mise en œuvre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre, conduit à une actualisation du schéma départemental de coopération intercommunale en vue de rationaliser les intercommunalités et de renforcer l'intégration communautaire.

Pour la Sarthe, l'enjeu majeur de cette loi consiste à assurer la couverture intégrale du territoire départemental par des EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) à fiscalité propre rassemblant au moins 15 000 habitants.

Ce sont ainsi plus de 200 élus qui ont eu l'occasion de s'exprimer sur l'avenir de leur commune et de leur établissement public de coopération intercommunale, devant la CDCI.

Chaque élu a eu connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui a été présenté devant la commission départementale de la coopération départementale (CDCI) le 19 octobre 2015.

Les projets de périmètre de ces nouveaux établissements ont été définis en prenant en compte :

- * Le périmètre des structures intercommunales actuelles
- * Les périmètres des schémas de cohérence territoriale lorsque ceux-ci ont été arrêtés,
- * Les bassins de vie,
- * Les compétences exercées et la volonté des communes qui souhaitent se rapprocher d'une intercommunalité qui n'est pas aujourd'hui la leur, sous réserve que cette volonté soit aussi partagée par une majorité des communes membres de la communauté de communes que la commune envisage de rejoindre. Ce projet prévoit une extension du périmètre de la communauté de communes du Pays Calaisien aux communes de Berfay, Dollon, Lavaré, Semur-en-Vallon, Valennes, Vibraye, issues de la communauté de communes du Val de Braye.

M. le maire soumet ce projet pour avis à son conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (Vote à bulletin secret : 7 pour, 2 contre et 1 nul) le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, pour l'extension de périmètre de la communauté de communes du Pays Calaisien aux communes de Berfay, Dollon, Lavaré, Semur-en-Vallon, Valennes, Vibraye, issues de la communauté de communes du Val de Braye.

AFFAIRES DIVERSES

Cérémonie de vœux : Commander les brioches chez le boulanger

Fleurissement : prévoir les bons de fleurissement

Mme AMIARD se charge de l'achat des 3 plantes (une pour la personne qui a remis le sapin, la première personne du fleurissement et une pour Mme Guillon qui a eu 90 ans cette année)

Mme FERNANDEZ se charge de l'achat des ballotins de chocolat pour le personnel et un pour M. Rémi HUGER qui a refait le dessus du meuble bas.

Préparation de la manifestation du 19 décembre (rendez-vous à 9h le samedi matin)

Lettre de M. Klémencie : M. le maire donne lecture de la lettre de M. Klémencie, concernant le trottoir devant son habitation.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les membres présents.